



La présidente,

Nice, le 24 février 2021

M. Sergei Ziablitsev

Forum des réfugiés (domiciliation 5257)

111 boulevard de la Madeleine

CS 91036

06004 NCE CEDEX

LR+AR

Monsieur,

Par mail du 14 février 2021, vous m'avez transmis une demande d'indemnisation préalable en me demandant de la « transférer à tous les défendeurs énumérés dans la réclamation – temps de réponse au plus tard le 14/03/21 ».

En application de l'article R.112-5 du code des relations entre le public et l'administration, j'accuse réception de votre demande et vous informe que, conformément aux dispositions de l'article L.114-2 du même code, je procède ce jour, à la transmission de votre demande aux autorités compétentes à savoir :

- Le ministère de la justice, en tant que votre demande concerne le tribunal administratif de Nice, le procureur de la République de Nice et le Doyen des juges d'instruction auprès du tribunal judiciaire de Nice, ces trois instances n'étant pas dotées d'une personnalité morale distincte de l'Etat ;
- Le préfet des Alpes-Maritimes en tant que votre demande le concerne, ainsi que le commissariat de police de Nice et le Centre d'hébergement d'urgence pour la même raison ;
- L'Office français de l'immigration et de l'intégration ;
- Le Centre communal d'action sociale de la ville de Nice

En tout état de cause, je vous précise que le délai au terme duquel est susceptible d'intervenir une décision implicite d'acceptation ne court qu'à compter de la date de réception de la demande par l'administration compétente, et contrairement à ce que vous semblez indiquer dans votre courrier, ce n'est qu'au terme d'un délai de deux mois que naîtra éventuellement une décision implicite de rejet de votre demande vous ouvrant la possibilité de saisir le tribunal administratif d'une requête indemnitaire. Par ailleurs, cette dernière devra obligatoirement être présentée par l'intermédiaire d'un avocat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

  
P. ROUSSELLE

Copie transmise à

- Monsieur le Ministre de la justice, Garde des Sceaux,
- Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le président du CCAS de Nice,
- Monsieur le directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration
- Monsieur le procureur de Nice
- Monsieur le président du tribunal judiciaire de Nice